



Journée nationale de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants





De nombreux enfants continuent d'être victimes de violence, toutes sortes de violences, à un niveau qui n'est pas tolérable.
Je ferai donc de cette lutte contre les violences ma priorité absolue, mon combat.

Agnès BUZYN

© Maya Angelsen

Cette journée du 2 mars a pour objectif de faire un point d'étape sur la mise en oeuvre du premier plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants pour la période 2017-2019, un an après son lancement et de continuer à mobiliser les acteurs intervenant auprès des enfants.

Le plan comprend quatre grands axes d'intervention :

- 1 Améliorer la connaissance et comprendre les mécanismes des violences
- **2** Sensibiliser et prévenir
- **3** Former pour mieux repérer
- 4 Accompagner les enfants victimes de violences

Les violences intrafamiliales dont sont victimes les enfants sont encore taboues dans notre société.

Le plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants 2017-2019 a pour objet de se centrer sur les violences faites aux enfants dans le cercle familial, de toutes natures (physiques, psychologiques, sexuelles et les négligences). Il a été élaboré en concertation avec de nombreux experts (médecins, psychologues, magistrats...), des associations et des victimes.

De manière opérationnelle, le plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants 2017-2019 comporte 23 mesures, déclinées en 72 actions.

Pour accompagner de façon régulière la mise en œuvre du plan, un comité de suivi piloté par la **Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)** a été installé en mai 2017. Les membres de ce comité de suivi sont les institutions et associations pilotes d'actions du plan.



Quelques réalisations majeures pour :

Recenser et rendre visibles les violences :

Un travail de mise en réseau des données produites par différentes institutions (ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, Santé publique France) a été impulsé par l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) en 2017. Sur la base de ce travail, l'ONPE a publié une note d'actualité le 16 janvier 2018 relative aux chiffres clés de la protection de l'enfance permettant de mieux appréhender le phénomène de morts en milieu intrafamilial, même si ces chiffres doivent être interprétés avec précaution.

67 enfants décédés de morts violentes en intrafamilial en 2016 soit plus d'1 enfant mort/semaine

Le travail va se poursuivre au sein d'un comité d'experts national piloté par l'ONPE et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

Développer la connaissance :

- Nouvelle diffusion des recommandations de la Haute autorité de la santé (HAS) relatives à « la prise en charge en cas de mort inattendue du nourrisson » de 2007 visant notamment à proposer à tous les professionnels concernés un protocole de prise en charge partagé et homogène.
- Actualisation en juillet 2017 d'une fiche mémo par la HAS intitulée
 « maltraitances chez l'enfant : conduites à tenir ».
- Élaboration d'un rapport sur l'inceste par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) remis le 26 avril 2017.
- Lancement d'une mission inter-inspections (IGAS, IGJ et IGAENR) sur les fonctionnements respectifs des différentes institutions concernées, lors de morts violentes d'enfants au sein de la famille.

AXE 2 Sensibiliser et prévenir

Des actions de sensibilisation et de prévention ont été réalisées à destination :

Des parents:

- Diffusion du livret « première naissance » et du livret « parents d'adolescents » par le ministère en charge de l'Enfance et de la Famille et le réseau de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).
- Mise à jour en cours du carnet de santé incluant des messages promouvant une éducation bienveillante par la Direction générale de la santé (DGS)



De l'opinion publique :

 Campagnes d'information sur les violences faites aux enfants par le ministère en charge de l'Enfance et de la Famille et par la Voix de l'enfant



Rappel par la DGCS et le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED), auprès de l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF), Régions de France et France urbaine, de l'obligation d'affichage du n°119 dans les lieux accueillant de façon habituelle les mineurs.

Des professionnels:

 Diffusion des recommandations HAS sur le syndrome du bébé secoué et tenue d'un colloque national sur le sujet le 29 septembre 2017 organisé par France Traumatisme Crânien en partenariat avec l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) et Santé publique France

Des actions à mener pour prévenir l'exposition des mineurs à la pornographie :

Réunion d'un groupe de travail en 2017, lors de 4 séances, composé de représentants des ministères, des instances et autorités de régulation, des associations familiales et de protection de l'enfance et des professionnels du numérique : 5 actions retenues à mener

- Clarifier le cadre juridique actuel et rendre effective l'interdiction d'accès aux mineurs aux sites pornographiques.
- Formaliser l'engagement des professionnels du numérique avec l'Etat pour la protection de l'enfance dans l'univers digital.
- Renforcer le soutien à la parentalité numérique.
- Sensibiliser les enfants et les adolescents aux dangers de la pornographie.
- Assurer une veille des évolutions des pratiques numériques dans le cadre de la protection de l'enfance.

AXE 3 Former pour mieux repérer

Quelques actions réalisées en matière de formation :

- Elaboration d'un guide par un groupe de travail piloté par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et la direction des sports (DS) à destination des animateurs, traitant des questions de violences sexuelles, d'éducation à la sexualité et plus globalement de violences.
- Poursuite de la diffusion du kit de formation réalisé par la mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) pour former notamment les professionnels de l'enfance et de l'adolescence à l'impact des violences au sein du couple sur les enfants (Tom et Léna).
- Signature d'une convention de partenariat entre le SNATED et Solidarités femmes afin de renforcer les liens entre le 119 et 3919 et d'envisager une collaboration entre les deux platerformes téléphoniques.
- Intégration de la thématique des violences dans des référentiels de formation des professionnels de santé et des travailleurs sociaux.



Accompagner les enfants victimes de violences

Les actions réalisées :

- Élaboration par la Voix de l'enfant d'un outil de recueil de la parole de l'enfant victime et mise en place de formations à son utilisation pour les professionnels des unités médico-judiciaire pédiatrique (UAMJP).
- Travail en cours : rédaction d'un cahier des charges en vue de développer l'offre de soin pour une prise en charge spécifique des psycho-traumatismes liés à la violence.
- ▼ Tenue d'une « mission de consensus sur les délais de prescription applicables aux crimes sexuels commis sur les mineurs» par madame Flavie Flament et monsieur Jacques Calmette et remise du rapport à la ministre chargée de l'enfance et de la famille le 10 avril 2017.

Sigles utilisés :

Sigles	Dénominations					
ADF	Assemblée des départements de France					
AMF	Association des maires de France					
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales					
CNRS	Centre national de la recherche scientifique					
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale					
DGS	Direction générale de la santé					
DJEPVA	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et					
	de la vie associative					
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation					
	et des statistiques					
DS	Direction des sports					
ENM	Ecole nationale de la magistrature					
HAS	Haute autorité de la santé					
IGAENR	Inspection générale de l'administration de l'éducation					
	nationale et de la recherche					
IGAS	Inspection générale des affaires sociales					
IGJ	Inspection générale de la justice					
MIPROF	Mission interministérielle pour la protection des					
	femmes victimes de violences et la lutte contre la					
	traite des êtres humains					
ONPE	Observatoire national de la protection de l'enfance					
SNATED	Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en					
	danger					
UAMJP	Unité d'accueil médico-judiciaire pédiatrique					



PLAN INTERMINISTÉRIEL DE MOBILISATION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

2017 - 2019

Pour plus d'informations, consultez :

- Le plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants 2017– 2019

 http://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/protection-de-l-enfance-10740/article/plan-interministeriel-de-mobilisation-et-de-lutte-contre-les-violences-faites
- Fiche repère: les solutions pour aider un enfant en danger http://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/protection-de-l-enfance-10740/article/fiche-repere-les-solutions-pour-aider-un-enfant-en-danger
- Enfants en danger : dans le doute, agissez !
 http://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/protection-de-l-enfance-10740/article/enfants-en-danger-dans-le-doute-agissez
- Allo enfance en danger http://www.allo119.gouv.fr/

